Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 976-229850003-20240702-DL1206240080-DE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mercredi 12 juin 2024

Membres en exercice : 26

Présents: 14 Procuration(s): 8

Absent(s): 4 Nombres de votants: 22 Votes pour: 22 Vote(s) contre: 0

Abstention(s):0

Date de la convocation : lundí 3 juin 2024

### DELIBERATION N°DL CP2024 0080

### Relative à l'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Mayotte

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA

### Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Salime MDERE, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

### Conseillers départementaux représentés :

Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Madame Soihirat EL HADAD,

Monsieur Madi Moussa VELOU donne pouvoir à Madame Zamimou AHAMADI,

Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME,

Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Monsieur Salime MDERE.

Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC,

Madame Echati ISSA donne pouvoir à Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE,

Madame Farianti MDALLAH donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI,

Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA

### Conseillers départementaux absents :

Monsieur Nadjayedine SIDI, Madame Zaounaki SAINDOU, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI

### Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

### Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL\_AP2021\_00197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte :

Vu la délibération n°DL\_AP2021\_00203 du 19 juillet 2021, relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental de Mayotte donné à sa Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 976-229850003-20240702-DL1206240080-DE

Vu le rapport de n°2024-02086 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte;
Vu l'avis de la commission administration générale du transport et de la transition écologique du 04 juin 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, Le Conseil Départemental,

### DECIDE

Article 1 : d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et d'émettre un avis favorable à sa mise en œuvre sur les actions qui sont du ressort de sa compétence sur la base d'une programmation pluriannuelle d'investissement de 2 128 000€ sur 6 ans à raison

de 335 000 € par an.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les actes nécessaires à la mise

en œuvre de cette délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à réaliser l'ensemble des procédures de

diffusion du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) auprès des

autorités compétentes;

Article 4: En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de la justice

administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et son affichage » et sa

transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI



# Synthèse du PRPGD et budget prévisionnel des actions du CD976

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Direction de la Transition écologique et énergétique

### CONTEXTE

Depuis la loi NOTRE d'août 2015, le Conseil Départemental assume les compétences de planification de la prévention et de la gestion des déchets sur le territoire. Il est le chef de file de cette organisation, avec pour rôle la coordination des acteurs de terrain.

Cela se traduit notamment par la réalisation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), véritable feuille de route des actions à mener sur les 12 ans à venir. Ce document de planification fixe les objectifs à atteindre, ainsi que l'organisation et les actions pour y parvenir, et cela pour l'ensemble des déchets du territoire, que ce soit les déchets ménagers et assimilés, les déchets dangereux ou bien issus des activités économiques, y compris les déchets du BTP.

### DESCRIPTIF SUCCINCT DU PRPGD

Le PRPGD a pour objet de fixer les grandes orientations de la prévention et de la gestion des déchets pour les 12 ans à venir à l'échelle du département. C'est un document réglementaire dont chaque territoire doit se doter. Il comporte :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, quantité, nature, composition et les modalités de leur transport,
- Une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire,
- Des objectifs chiffrés en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs,

- les plans d'actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs, et la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les dits objectifs,

- Un plan d'actions régional d'action en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

Le PRPGD de Mayotte est issu d'un travail commun de l'ensemble des acteurs du territoire et a été réalisé en concertation avec toutes les parties prenantes.

## ROLE ET MISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Après l'approbation du PRPGD, le Conseil Départemental de Mayotte sera en charge de l'application du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, ainsi que de son suivi.

Cette mission se traduit notamment par la coordination des actions portées par l'ensemble des partenaires et acteurs du monde du déchet, et par leur suivi au fil du temps. Le CD976 sera donc responsable de l'organisation et de la tenue de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD.

Il sera en charge du rapport annuel d'avancement des actions du PRPGD et du suivi des indicateurs de réalisation afin de mesurer l'atteinte ou non des objectifs attendus et fixés par le Plan.

Le CD976 participera de façon active, en tant que maître d'ouvrage, à un certain nombre d'actions qui entre dans son champ de compétences et qui sont détaillées dans les fiches actions du PRPGD.

Ces actions sont de différentes natures et portent à la fois sur la prévention et la gestion des déchets, mais aussi sur le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Elles peuvent prendre la forme de campagne de sensibilisation ou encore de soutien financier spécifique aux porteurs de projets du territoire par le biais d'appels à projets dédiés. Ces actions se dérouleront sur toute la durée du PRPGD, soit pendant 12 ans.

Au bout de 6 ans, une révision du PRPGD doit être menée par le Conseil Départemental, pour faire un 1er bilan des actions réalisées et ainsi, revoir le calendrier et les priorités d'actions en fonction des résultats obtenus.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 976-229850003-20240702-DL1206240080-DE

### PLAN DE FINANCEMENT:

Les principales actions du PRPGD portées par le Conseil Départemental figurent dans la proposition de budget pluriannuel ci-dessous.

Cette proposition regroupe les dépenses sur les 6 premières années du PRPGD, organisée par typologies d'actions :

- Les actions liées à l'Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire;
- Les Appels à Projets Economie Circulaire ;
- Les campagnes de sensibilisation/communication;
- L'Appel à Projets spécifique sur la consigne en partenariat avec l'écoorganisme CITEO.

Chaque action donnera lieu à des fiches actions annuelles détaillées, notamment sur les thématiques des campagnes de sensibilisation/communication ou bien de l'appel à projets.

**Nota bene**: un certain nombre d'actions du CD976 ne nécessitent pas forcément de l'investissement financier, mais plutôt du « temps agent » de la part des personnels déjà en poste :

- travailler sur l'attribution du foncier pour l'implantation des projets,
- réfléchir à l'octroi de mer pour exonérer l'import d'investissements spécifiques, ou au contraire, taxer des matériaux générateurs de déchets.

D'autre part, le CD976 a également un rôle de partenaire financeur auprès des différents acteurs de la prévention et de la gestion des déchets. Chaque acteur devra alors solliciter le CD976 dans ce cadre, pour chaque projet spécifiquement.

# **BUDGET DES ACTIONS PRPGD**

# Échéances à 2030 (1ère partie du PRPGD - 6 ans)

					2020	0000	2020
Actions à mener (maîtrise d'ouvrage CD976)	2024	2025	2026	2027	2078	6707	0507
Observatoire Déchets et Economie Circulaire	200 000 €	183 000 €	160 000 €	160 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000€
AAP Economie circulaire annuel : 2 options possibles							
- AAP général sur plusieurs thèmes							10000
- plusieurs AAP dédiés et plus encadrés	100 000€	100 000 €	100∫000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	TOOOOO
Campagnes de sensibilisation (1 à 2 campagnes ciblées par							1
an). Forfait estimé de 25 k€ par campagne de com (presta				***************************************			
ext de conception = agence graphique + édition de							0
documents ou orga de colloque/formation)	25 000 €	20000€	20000€	25 000 €	25 000 €	25 000 €	72 000 €
AAD Consignes on partenariat avec CITEO				30000€	20 000	50000€	20000€
	325000€	333 000 €	310 000 €	335 000 €	275 000€	275 000 €	275 000 €
lotal Actions a mener	252000	20000					